

4 - La pratique du Tir en Salle

4-1 Une sécurité avec les espaces mitoyens

4-2 Une superficie de terrain adaptée

4-3 Une conception adaptée à la pratique

4-4 Des équipements

4-5 Des aménagements de locaux annexes

4 - La pratique du Tir en Salle

Nous recommandons pour un équipement de Club, de prévoir une surface minimum permettant l'entraînement à 18 mètres (distance de la discipline Internationale). Nous conseillons éventuellement d'envisager une surface maximum permettant l'apprentissage jusqu'à 30 mètres.

Cet équipement se caractérise par :

- **Une sécurité avec les espaces mitoyens** qu'ils soient publics, privés, en zone urbaine ou rurale.
- **Une superficie de terrain adaptée** respectant les règles de sécurité pour tous les types de pratique (Apprentissage - entraînement - éventuellement compétition).
- **Une conception** permettant la pratique des activités physiques et sportives dans un espace couvert-fermé.
- **Des équipements** permettant la pratique en toute sécurité.
- **Des aménagements de locaux annexes** nécessaires au bon fonctionnement de la salle

4-1 Une sécurité avec les espaces mitoyens

Pour ce type d'équipement, le **périmètre de sécurité** sera délimité par les murs périphériques de la salle avec les espaces mitoyens qu'ils soient publics, privés, en zone urbaine ou rurale.

4-2 Une superficie de terrain adaptée

Lors de sa conception, les règles ci dessous doivent être respectées :

❖ Pour la longueur nous devons distinguer deux espaces :

1) Zone de Libre Circulation en arrière du pas de tir (Z.L.C.)

Cette zone de libre circulation est accessible aux personnes autorisées par le club pendant le tir. Les règles d'utilisation des deux espaces déterminés par la ligne d'attente (*), seront précisées dans le règlement intérieur.

() Seuls les archers et cadres du club doivent être autorisés à franchir la ligne d'attente pendant le tir. Elle doit être tracée au sol de préférence, à 1m minimum de la ligne de tir.*

Deux options possibles

➤ Soit 5.00 mètres

Minimum pour un entraînement sécurisé

➤ Soit 15.00 mètres

Pour permettre l'entraînement en situation de compétition

NOTA : Pour une salle disposant d'une distance de pratique à 30 mètres, la ZLC sera de 5 mètres



2) Zone Aire de Tir (Z.A.T.)

Cette zone n'est accessible qu'aux personnes autorisées par le règlement intérieur du club.

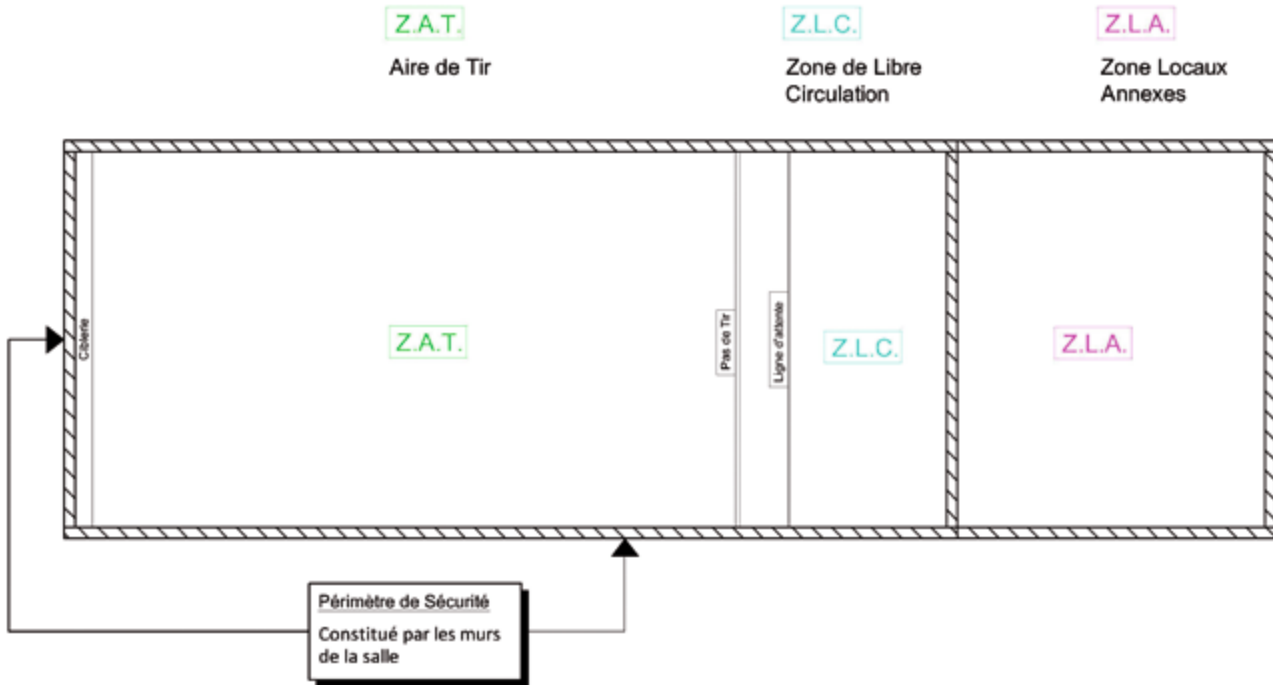
➤ 18 mètres, maximum 30 mètres.

❖ Pour la largeur nous devons distinguer un espace :

1) Zone Aire de Tir (Z.A.T.)

Espace minimum de base d'une largeur de 7.50 mètres pour une mise en place de 4 cibles minimum.

Annexe 4-1

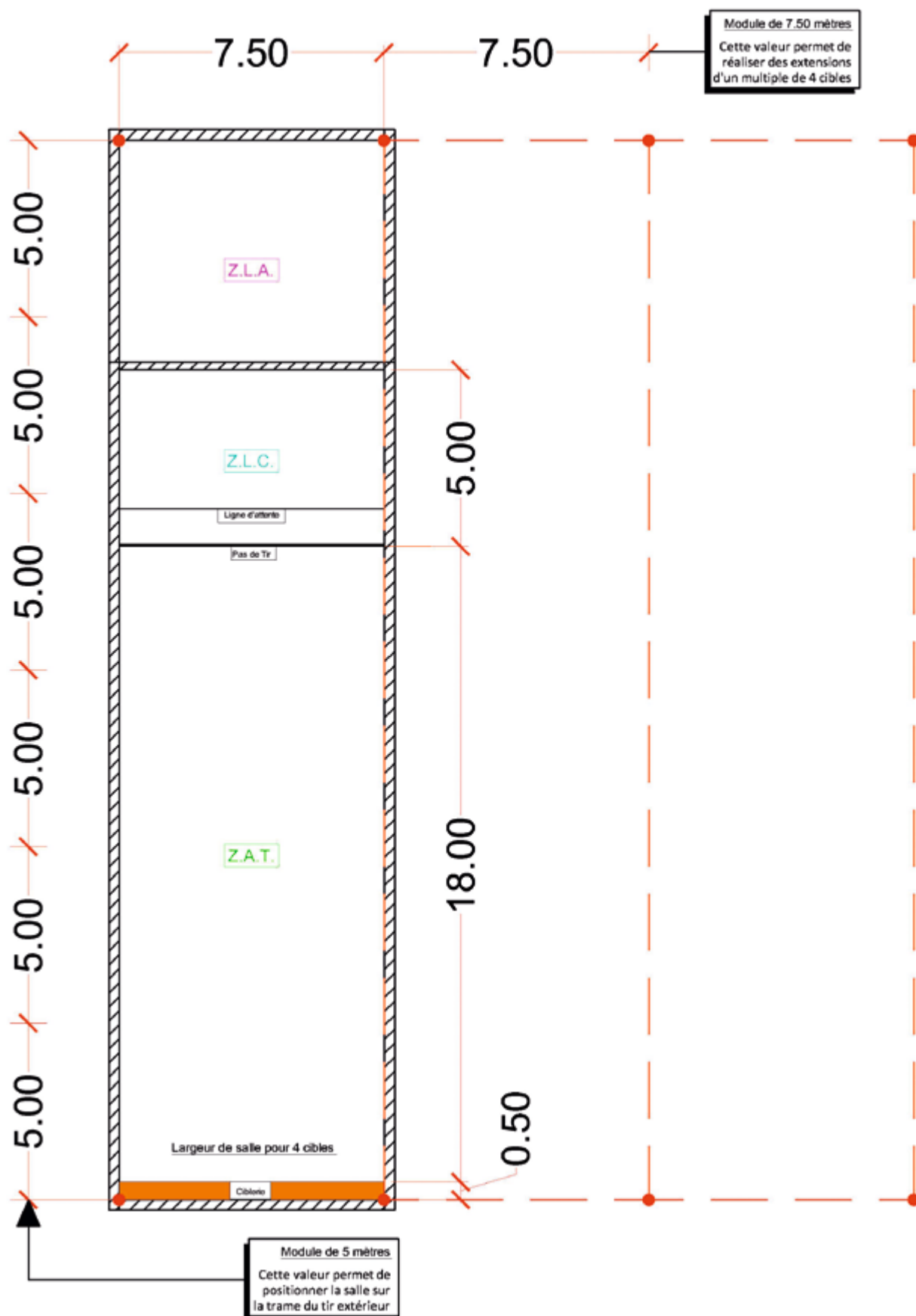


Annexe 4-2

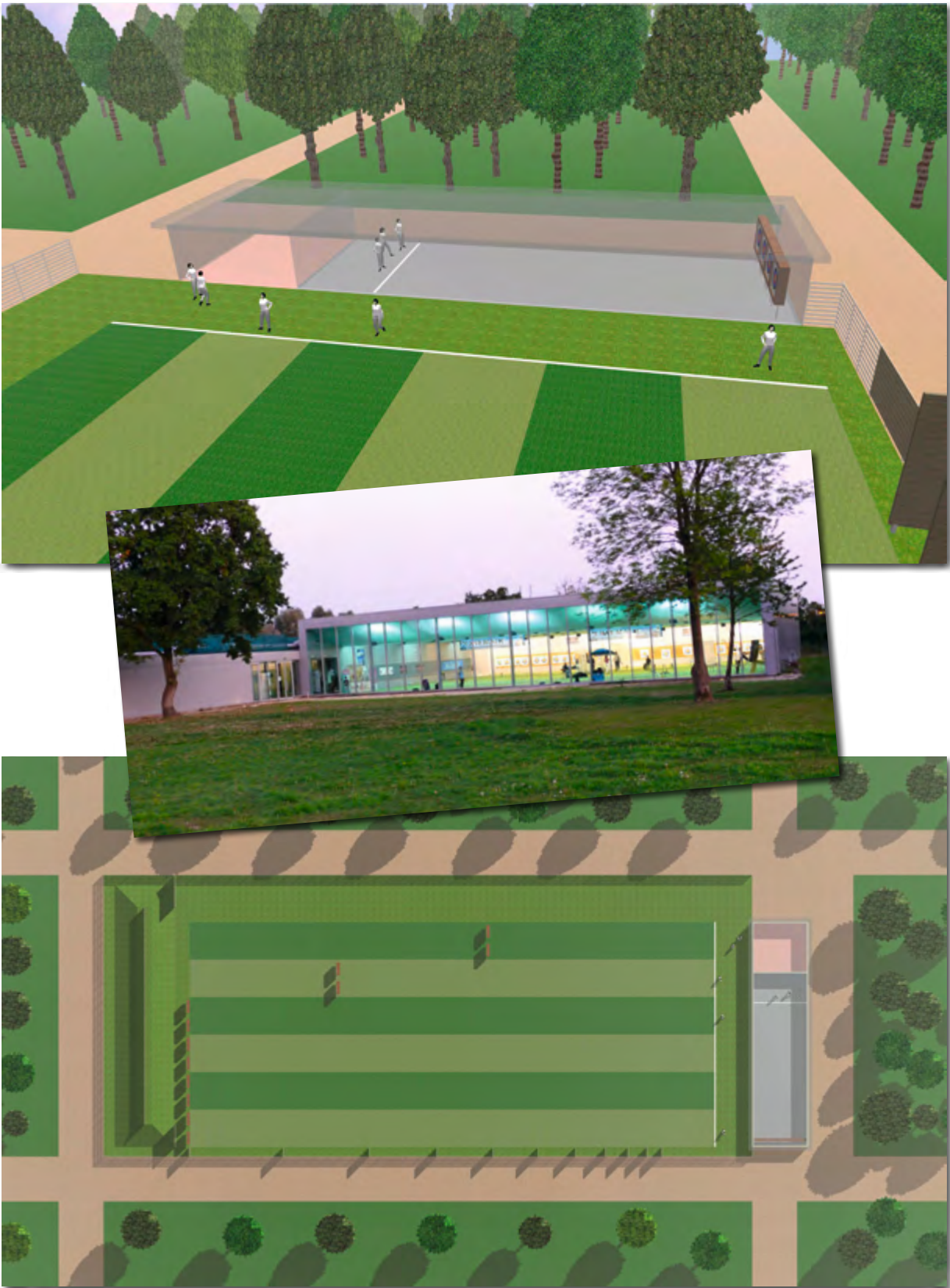


4 - La pratique du Tir en Salle

Annexe 4-3



Annexe 4-4



4 - La pratique du Tir en Salle

4-3 Une conception adaptée à la pratique

La conception de la salle se doit de respecter toutes les normes et règles de construction en vigueur : REEF, DTU, normes, avis techniques.

Cette salle dédiée à l'activité sportive se devra également de respecter le guide GEM-EF octobre 2011 relatif à la pratique des activités physiques et sportives.

❖ Pour le tir à l'arc nous recommandons :

1) Les dimensions

- **Longueur** : Conseillée : 35.00 mètres (pour compétition)
Minimum : 23.00 mètres
- **Largeur** : Multiple de : 7.50 mètres
- **Hauteur** : Minimum : 3.00 mètres

2) L'éclairage

naturel devra éviter les zones d'éblouissement sur la ciblerie et sur le pas de tir, que les archers soient droitiers ou gauchers.

artificiel global de la salle sera environ de 300 lux par rapport aux deux zones prioritaires ci-dessous :

- La ciblerie pour laquelle nous préconisons 800 à 1000 lux
- Le pas de tir à 18 mètres pour lequel nous préconisons 300 à 500 lux

3) Le chauffage

Permettra d'adapter la température en fonction des activités proposées (entre 14 et 18°C).

4) L'acoustique

Permettra une bonne transmission des sons en tout point de la salle et assurera le confort d'écoute des usagers.

5) Classement au feu des bandes de paille compressée

La ciblerie en salle qui utilise ce produit doit être réalisée avec des **bandes traitées** pour respecter le classement au feu M1.





4-4 Des équipements

❖ Pour une bonne réception des flèches

Une ciblerie bien adaptée aux divers types d'arcs sera mise en place.

Deux options possibles :

➤ Soit de la ciblerie fixe : Voir Chapitre 8 (page 60)

➤ Soit de la ciblerie mobile : Voir Chapitre 8 (page 61)

❖ Pour la protection des archers lors des séances d'entraînement et d'initiation

Des panneaux mobiles seront utilisés pour partager les espaces d'entraînement
Voir Chapitre 8 (page 62)

4-5 Des aménagements de locaux annexes

Si la salle de tir n'est pas mitoyenne à l'espace club, il serait judicieux de prévoir :

- Accueil-bureau
- Vestiaires-sanitaires
- Atelier-Rangement de matériels
- Salle de musculation

